

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00414 Numéro SIREN : 383 287 448 Nom ou dénomination : EUROKART
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2021 sous le numéro de dépôt B2021/011673

73

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS EUROKART		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 745 RN7 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 3 8 3 2 8 7 4 4 8 0 0 0 2 1		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 31/12/2020		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	
		Fonds commercial (1) AH	AI	16 759
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	111 166
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	78 552
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	53 954
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières* BH	BI	
TOTAL (II) BJ		BK	243 673	
			28 575	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	2 050
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	
		Autres créances (3) BZ	CA	6 228
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE	
		Disponibilités CF	CG	101 241
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	2 913
TOTAL (III) CJ		CK	112 433	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecart de conversion actif* (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1A	243 673	
			141 008	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Documents fiscaux

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS EUROKART		Néant ☐
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 12 195)	DA	12 195	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 219	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	20 047	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	66 671	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	100 135	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	123	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 864	
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 863	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	23 021	
	TOTAL (IV)	EC	40 872	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	141 008	
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	40 872	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS EUROKART		Exercice N		Néant ☐ *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	37	
		FG	FH	FI	190 309	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	190 346	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	190 346
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	14 780	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	1 994	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	65 628	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	1 494	
	Salaires et traitements*			FY	7 524	
	Charges sociales (10)			FZ	794	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	12 182
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC	
					GD	
	Autres charges (12)			GE	309	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	104 710
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	85 636	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	70	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)			GP	70	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)			GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	70	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	85 707	

(RENOIS - voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Cegid Group

Désignation de l'entreprise		SAS EUROKART		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	827	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	827	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	180	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	618	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	798	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	28	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	19 064	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	191 244	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	124 572	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	66 671	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			AI	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	304
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6	obligatoires A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
	Pénalités, amendes fiscales et pénales			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Amortissements des immobilisations			618		
	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				827	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS EUROKART** Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	16 759	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	L9		KK		KL
		Sur sol d'autrui	M1	51 870	KN		KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		KP	83 480	KQ		KR
			KS	182 525	KT		KU
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KV	75 285	KW		KX
			KY	18 418	KZ		LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	LB	20 759	LC		LD
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LE		LF		LG
		Emballages récupérables et divers *	LH		LI		LJ
		Immobilisations corporelles en cours	LK		LL		LM
	Avances et acomptes	LN	432 339	LO		LP	3 300
	TOTAL III						
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T
Autres participations		8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés		IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU		IV	
TOTAL IV		LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	449 098	ØH		ØJ	3 300	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				1		2		3	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
								4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	JO		LV		LW	16 759	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD	15 924	ME	35 945	MF
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG	7 171	MH	76 309	MI
			IT		MJ	101 345	MK	84 480	ML
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IU		MM	48 966	MN	26 318	MO
			IV		MP		MQ	18 418	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IW		MS	6 742	MT	14 016	MU
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IX		MV		MW		MX
		Emballages récupérables et divers *	MY		MZ		NA		NB
		Immobilisations corporelles en cours	NC		ND		NE		NF
	Avances et acomptes	NG	180 150	NH	255 489	NI			
	TOTAL III								
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		ØY		ØW
Autres participations		ØØ		ØX		ØZ		ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	180 150	ØL	272 248	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2020
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2020

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS EUROKART

 Néant : ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2 – col. 5 (5))]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 57 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS EUROKART										Néant ☐	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR	50 928	PS	124	PT	15 924	PU	35 127	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV	82 549	PW	660	PX	7 171	PY	76 038	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	170 445	QA	9 452	QB	101 345	QC	78 552	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	68 689	QE	2 458	QF	48 966	QG	22 181	
	Matériel de transport		QH	18 418	QI		QJ		QK	18 418	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	19 990	QM	106	QN	6 742	QO	13 354	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III		QU	411 022	QV	12 801	QW	180 150	QX	243 673	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	411 022	ØP	12 801	ØQ	180 150	ØR	243 673	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobiliations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW+NY)			NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS EUOKART							Néant ☒ *
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies I1 du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III		7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS EUROKART		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UN	
	Prêts (1) (2)	UP	US	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	243	
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 132
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC	82	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	769	
	Charges constatées d'avance	VS	2 913	
	TOTAUX	VT	9 141	
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	13 864	
Personnel et comptes rattachés		8C		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 005	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 654	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	191	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	11	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI	123	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI		
Produits constatés d'avance		8L	23 021	
TOTAUX		VY	40 872	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL 21	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

Désignation de l'entreprise : SAS EUROKART		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2020	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IS)			WA	66 671
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	180
	Amendes et pénalités			WJ	180
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			Y7	19 019
	Quote-part			WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)			XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			WQ	75
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			WH	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			WZ	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*			WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales *			XA	
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Déduire des produits nets de participation)			ZX	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)			ZY	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*			XD	
	Majoration d'amortissement*			XF	
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)			K9	
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)			L4	
	Zone franche urbaine - TE (44 octies, octies A)			OV	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)			PP	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YA	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YB	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	85 900
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	85 900
				XO	

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

1 - REINTEGRATIONS DIVERSES

Cegid Group

Désignation
SAS EUROKART

N° 2058-A

Cegid Group

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS EUROKART		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne W1	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(11)

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**
DGFIP N° 2058-C 2020

 Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS EUOKART										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	70 510			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE	24 489			ZE	95 000				
						ZF					
	TOTAL I	ØF	95 000			TOTAL II	ZH	95 000			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)									YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	1 591
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)									XQ	30 657
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	16 447
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)									ST	16 932
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	65 628
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)									9Z	1 494
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	1 494
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	36 721
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	10 218
DIVERS	- Montant brut des salaires *									ØB	8 002
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%
	- Numéro du centre de gestion agréé * XP										
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 58 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG	
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies									RH	
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL					
			Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO					
			Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS EUROKART						Néant ☐
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Voir état annexe				
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) 9					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) 10		(A)	(B)	(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % 11			(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SAS EUROKART

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
BERNARD PHILIBERT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/05/1998	155		155					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
S.A. DIDIER MATERIA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/05/1998	1 859		1 859					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
B. PHILIBERT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/01/1998	185		185					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LAPEYRE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	20/01/1998	388		388					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BERNARD PHILIBERT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/03/1998	478		478					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
S.A. DIDIER MATERIA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/03/1998	69		69					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BERNARD PHILIBERT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/04/1998	804		804					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
S.A. DIDIER MATERIA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/04/1998	891		891					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MENUISERIES ISOLANT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	20/02/1998	3 691		3 691					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SA DIDIER MATERIAUX	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/01/1998	1 100		1 100					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CARRELAGES	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/05/1998	568		568					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PETIT MATERIEL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/05/1998	63		63					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SABLE + GRAVIER	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	03/05/1998	131		131					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MATERIELS ELECTRIQU	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	26/05/1998	204		204					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation
SAS EUROKART

SAS EUROKAR 1

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
C.L.E.	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	15/04/1998	157		157					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TRAVAUX p/BAR D'ETE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	15/04/1998	1 295		1 295					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
DIDIER MATERIAUX	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	28/02/1998	197		197					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BERNARD PHILIBERT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	28/02/1998	457		457					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MATERIELS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/08/1999	447		447					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MATERIEL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/06/1999	477		477					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MATERIELS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/04/1999	621		621					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MATERIEL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/06/1999	396		396					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
POMPE PISCINE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	13/06/1998	1 136		1 136					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
VANNES + DIVERS MAT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	27/06/1998	144		144					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MATERIAUX PHILIBERT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/03/2006	700		700					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ECLAIRAGE EXTERIEUR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/05/2005	1 381		1 381					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SABLE ROFFAT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	28/02/2005	718		718					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MATERIAUX PHILIBERT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/06/2006	1 104		1 104					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Cegid Group

(page 3 sur 6) (lignes 29 à 42)

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**N° 2059-A**

Désignation

SAS EUROKART

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
ECLAIRAGE TERRASSE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	26/04/2009	3 267		3 267					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BATBORD	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	29/04/2002	540		540					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
70 COMBINAISONS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	23/02/2003	1 600		1 600					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
33 COMBINAISONS AVA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	11/06/2004	1 479		1 479					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
6 CASQUES INTEGRAL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	24/07/2012	121		121					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
33 CASQUES INTEGRAL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/03/2012	795		795					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
15 CASQUES	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	16/07/2015	540		540					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ECHAPPEMENTS KARTS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	19/05/2016	6 529		6 529					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
RECONDITIONNEMENT K	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	19/12/2013	926		926					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
RECONDITIONNEMENT K	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	19/12/2013	1 299		1 299					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ALPHA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	05/02/2014	3 107		3 107					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ALPHA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	05/02/2014	5 887		5 887					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ALPHA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	21/02/2014	3 676		3 676					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ALPHA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	18/03/2014	3 647		3 647					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Cegid Group

(page 4 sur 6) (lignes 43 à 56)

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**N° 2059-A**Désignation
SAS EUROKART

SAS EUROKAR1

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
ALPHA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	27/03/2014	3 881		3 881					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
3 PETITES MOTOS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/07/1992	2 591		2 591					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
17 KARTS KTCS GX270	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	29/03/2011	57 256		57 256					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
1 KART BIPLACE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	20/06/2010	48		48					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CONSERVATEUR GLACES	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14/02/2009	550		550					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
2 TABLES NOYERS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/05/2000	693		693					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LAVE-LINGE + PLAQUE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	02/08/2000	532		532					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
HACHOIR + CHEF MAJO	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	19/09/2000	579		579					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
FRIGO LIEBHERR KSV3	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	05/06/2003	535		535					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ARMOIRE REFRIGEREE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	08/02/1994	2 134		2 134					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
1 GRILL MORICE SUR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	18/05/1994	1 219		1 219					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
REFRIGERATEUR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	07/08/2002	1 169		1 169					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MATERIAUX	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	28/02/1994	273		273					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SABLE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/05/1994	449		449					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation
SAS EUROKART

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran. imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
MATERIAUX MOELLON+C	31/05/1994	1 299		1 299					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
AGENCEMENT APPARTEM	31/10/1997	98		98					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
AGENCEMENT APPARTEM	30/09/1997	188		188					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
AGENCEMENT APPARTEM	30/04/1997	183		183					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ENSEIGNES	24/08/2000	3 216		3 216					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
GRANIT	02/04/2002	1 524		1 524					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
AGENCEMENT CUISINE	29/09/1992	2 982		2 982					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
AGENC'T ATELIER	30/11/1995	5 408		5 408					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CHAUFFAGE RESTAURAN	25/11/1993	2 257		2 257					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MATERIAUX	31/01/1994	1 265		1 265					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TRAV. PLOMBERIE ELEC	14/02/1994	1 540		1 540					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ABRIS DEMONTABLES	24/05/2005	19 000		19 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CLIMATISATION	27/07/2005	930		930					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TRAV. BUREAU	31/08/1997	2 286		2 286					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation
SAS EUKOKART

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
AGENCEMENT BUREAU	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/08/1997	540		540					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PANNEAUX DIBOND SIG	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	29/04/2012	1 864		1 864					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PANNEAUX SIGNALISAT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	13/05/2012	1 546		1 546					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BOULONNAGE PNEUS PI	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	09/01/2012	2 005		2 005					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
2 POUBELLES GRAND V	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	10/06/2013	104		104					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ENREGISTREUR DE PRES	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/01/2003	754		754					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
12 COMBINAISONS PIL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	08/04/2013	804		804					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
1 STORE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	05/06/2003	128		128					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
3 TABLES + PORTE SA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	17/02/2000	512		512					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TABLE + FAUTEUIL AL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	05/08/2000	1 832		1 832					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
1 TABLE BANQUET	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	29/03/2006	800		800					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
KIOSQUE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	20/04/1993	731		731					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
2 TABLES INOX	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	17/01/1994	569		569					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
1 BAR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/12/1994	609		609					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS EUROKART Néant ☒ *

● Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② . Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i>-0 bis du CGI) ① *. Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i>-0 du CGI) ① *.
--	--

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS EUROKART		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DCFIP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : SAS EUROKART		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	1	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	190 346	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	190 346	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	18 483	
Variation négative des stocks	OQ	1 994	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	32 149	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	309	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	52 937	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	137 409
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	137 409	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	190 346	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	1	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 2 0 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 0
Date de cessation	HR		

Ce document

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).
Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON et OS, OY et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2059.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2020

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 3 8 3 2 8 7 4 4 8 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS EUROKART

ADRESSE (voie) 745 RN7

CODE POSTAL 26300

VILLE CHATEAUNEUF SUR ISERE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique	ESTEVE	Prénom(s)	Florien
Nom marital		% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	800
Naissance : Date	05/09/1985	N° Département	26	Commune	VALENCE
Pays	FRANCE				
Adresse : N°	5	Voie	Rue Pateur		
Code Postal	26260	Commune	SAINT DONAT S/ L'HERBASSE	Pays	FRANCE

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Pays					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1 (1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 3 8 3 2 8 7 4 4 8 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS EUROKART

ADRESSE (voie) 745 RN7

CODE POSTAL 26300

VILLE CHATEAUNEUF SUR ISERE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même	a	95 000	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)		
					(e)		
Montant des distributions					(f)		
autres que celles visées en (a),					(g)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					(h)		
					(i)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					(j)		95 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)		95 000

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2020	
Exercice ouvert le		01/01/2020	et clos le		31/12/2020
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition	
Si PME innovantes, cocher la case				Régime Réel normal ☒	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social :	
SAS EUROKART					
SIRET		3 8 3 2 8 7 4 4 8 0 0 0 2 1			
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
745 RN7					
26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
				SIRET	
B ACTIVITES					
Activités exercées Gestion d'installations sportives				Si vous avez changé d'activité, cocher la case	
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31% ☐ Bénéfice imposable à 28% ☐ 47 781 Déficit ☐ 0					
Bénéfice imposable à 15% ☐ 38 120 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10% ☐					
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19% ☐		Autres PV imposables à 19% ☐		PV à long terme imposables à 15% ☐	
				PV exonérées art. 238 quinquies ☐	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zones franches urbaines ☐	
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies ☐		Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐		Pôle de compétitivité ☐	
Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies ☐		Autres dispositifs ☐		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					
5 CONTRIBUTION AUX REVENUS MOBILIERS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
F CONTRIBUTION AUX REVENUS MOBILIERS					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5% ☐					
F ENTREPRISES SOUMISES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION MATÉRIELLE					
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐					
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
G COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : QUADRA COMPTA					
Viseur conventionné ☐ Visa : CGA ☐					
Nom, adresse, téléphone, Télécopie					
- du comptable : SASU SOCIETE DAUPHINOISE D'EXPERTISE					
Impasse Fernand Forest 26100 ROMANS SUR ISERE Tél : 0475055810					
- du conseil :					
Tél :					
- du CGA ou du viseur conventionné :					
Tél :					
- N° d'agrément :					

Cegid Group

FF

EUROKART
Société par actions simplifiée au capital de 12 195,92 euros
Siège social : 745, Route Nationale 7
LE SAUT DES CHEVRES HAUT, 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE
383287448 RCS ROMANS

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2020

Monsieur Florian ESTEVE, Président non associé de la société EUROKART, a établi le présent rapport en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 190 346 euros contre 207 277 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -8,16%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 0 euros contre 638 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 16 774 euros contre 20 180 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -16,87%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 65 628 euros contre 59 594 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,12%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 494 euros contre 2 669 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -44,02%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 7 524 euros contre 9 928 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -24,21%.

Le montant des charges sociales s'élève à 794 euros contre 2 862 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -72,25%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 1 personnes contre 1 personne à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 12 182 euros contre 21 590 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -43,57%.

Le montant des autres charges s'élève à 309 euros contre 512 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -39,64%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 104 710 euros contre 117 338 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -10,76%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 85 636 euros contre 90 577 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -5,45%.

Compte tenu d'un résultat financier de 70 euros (12 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 85 707 euros contre 90 589 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,38%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 28 euros contre -15 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de 19 064 euros contre 20 064 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 66 671 euros contre un bénéfice de 70 510 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -5,44%.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 141 008 euros contre 169 226 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 66 671 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 66 671 euros

Un prélèvement

- sur le compte "autres réserves" de 8 329 euros

Les sommes distribuables
s'élevant ainsi à 75 000 euros

A titre de dividendes 75 000,00 euros
Soit 95,75 euros par action

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 25 133,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2021.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 75 000€ euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

35 000,00 euros, soit 43,75 euros par titre.

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

85 000,00 euros, soit 106,25 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 85 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

95 000,00 euros, soit 116,75 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 95 000,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

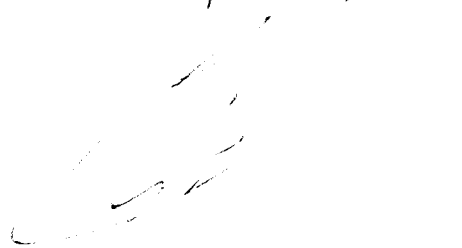
En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

Fait à CHATEAUNEUF SUR ISERE
Le 12 juin 2021

Le Président
Florien ESTEVE

certifié conforme



EUROKART
Société par actions simplifiée
au capital de 12 195,92 euros
Siège social : 745, Route Nationale 7
LE SAUT DES CHEVRES HAUT, 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE
383287448 RCS ROMANS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 juin 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Bénéfice de l'exercice	66 671 euros
Un prélèvement	
- sur le compte "autres réserves" de	8 329 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	75 000 euros
A titre de dividendes Soit 95,75€ euros par action	75 000,00 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2021.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 75 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

35 000,00 euros, soit 43,75 euros par titre.

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

85 000,00 euros, soit 106,25 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 85 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 : 95 000€, soit 118,75€ par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 95 000,00 euros

Certifié conforme
Le Président

